

MAIRIE D'ESCORPAIN

13, Rue de la Mairie 28270 Escorpain

Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de Dreux

Secrétariat ouvert Mardi : de 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi : de 08 h 00 à 12 h 00

Tél. Mairie : 02.37.38.11.64
Tél. Maire : 06.88.07.47.63
cm-mairie@escorpain.fr
www.escorpain.fr

Date de convocation : Le 07 Avril 2022

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze Avril à Vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie d'Escorpain, sous la Présidence de Monsieur Stéphane DEBACKER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Stéphane DEBACKER (Maire), Monsieur Philippe LELARD (1^{er} Adjoint), Mmes et MM. François BARRET, Brigitte VACHERON-CROBE, Roger LAMOUREUX, Dominique DAL et Annick DETHAN.

Absentes excusées : Mmes Isabelle HENRIAU-FOULON et Christiane LE ROUZIC qui a donné pouvoir à Mme Dominique DAL et, MM Pascal GUIMARD et Sylvain DEBACKER qui a donné pouvoir à M. François BARRET.

Secrétaire de séance : Monsieur François BARRET

DÉLIBÉRATION SUR LES OPÉRATIONS D'ÉLAGAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des haies, branches... progressent sur les voies communales et chemins ruraux.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un arrêté municipal afin de faire procéder aux propriétaires, à l'élagage des branches, racines et haies dans le but que le développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public.

Faute d'exécution par les propriétaires riverains, les opérations d'élagage et de recépage peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires, après une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception non suivi d'effet.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE EAU

Monsieur Stéphane DEBACKER informe le Conseil Municipal qu'il ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Annick DETHAN, doyenne de l'Assemblée, approuve par **8 voix POUR**, le compte administratif 2021 du Service EAU, présenté par Monsieur Stéphane DEBACKER et se résumant comme suit :

Section fonctionnement :

☞ Dépenses	:	48 790,79 €
☞ Recettes	:	54 631,97 €

☞ Excédent	:	5 841,18€

Section investissement :

☞ Dépenses	:	19 904,09 €
☞ Recettes	:	47 808,58 €

☞ Excédent	:	27 904,49€

Excédent global de clôture : 33 745,67 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur Stéphan DEBACKER informe le Conseil Municipal qu'il ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif 2021 de la Commune et invite la Présidente, Madame Annick DETHAN, doyenne de l'Assemblée, à le passer au vote. Le compte administratif 2021 de la Commune est approuvé par **8 voix POUR**, et présente les résultats ci-après énoncés :

Section fonctionnement :

☞ Dépenses	:	105 568,33 €
☞ Recettes	:	152 881,61 €

☞ Excédent	:	47 313,28 €

Section investissement :

☞ Dépenses	:	67 997,12 €
☞ Recettes	:	18 419,72 €

☞ Déficit	:	49 577,40 €

Déficit global de clôture : 2 264,12 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU SERVICE EAU

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion 2021 du Service eau dont les résultats sont identiques au compte administratif.

Le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion 2021 de la Commune dont les résultats sont identiques au compte administratif.

Le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DU SERVICE EAU

Le résultat de clôture du budget Eau 2021 présente :

- ☞ Un excédent de fonctionnement de **5 841,18€**
- ☞ Un excédent d'investissement de **27 904,49€**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du Compte administratif du budget Eau, comme suit :

☞ L'excédent de la section fonctionnement, d'un montant de 5 841,18€ sera reporté à la ligne 002 des recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2022.

☞ L'excédent de la section investissement, d'un montant de 27 904,49€ sera reporté à la ligne 001 des recettes d'investissement du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal, après délibération et, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition d'affectation des résultats de l'année 2021.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DE LA COMMUNE

Le résultat de clôture du budget de la Commune 2021 présente :

- ☞ Un excédent de fonctionnement de **47 313,28€**
- ☞ Un déficit d'investissement de **49 577,40€**

Les restes à réaliser sont :

- ☞ 16 226,00 € en dépenses d'investissement
- ☞ 26 757,00 € en recettes d'investissement

Il convient donc d'affecter au budget 2022 :

- ☞ 49 577,40€ à la ligne 001 en dépenses d'investissement
- ☞ 8 266,88 € à la ligne 002 en recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté)
- ☞ 39 046,40€ à l'article 1068 en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, après délibération et, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition d'affectation des résultats de l'année 2021.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE EAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 du Service Eau, s'équilibrant comme suit :

Section fonctionnement :

- ☞ Dépenses : 46 566,00 €
- ☞ Recettes : 46 566,00 €

Section investissement :

- ☞ Dépenses : 45 491,03 €
- ☞ Recettes : 45 491,03 €

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote le budget 2022 tel qu'il a été présenté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 à savoir :

Taxe sur le foncier bâti : (13,64 % + 20,22 %) **33,86 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **21,52 %**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents valide la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 de la Commune, s'équilibrant comme suit :

Section fonctionnement :

- ☞ Dépenses : 126 854,88 €
- ☞ Recettes : 126 854,88 €

Section investissement :

- ☞ Dépenses : 134 804,40 €
- ☞ Recettes : 134 804,40 €

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote le budget 2022 tel qu'il a été présenté.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur François BARRET informe qu'il a semé de la jachère.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de clore la séance à 23h30.

Le Maire,

